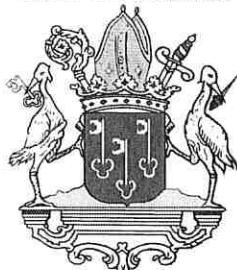


ARRONDISSEMENT DE LENS

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE HARNES



Tél. : 03.21.79.42.79  
POSTE : 2292

MAIRIE DE HARNES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

ARRETE DU 13 JANVIER 2026

Objet : Tableau annuel d'avancement de grade :

- **Attaché Principal**

*Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le décret n° 87.1099 du 30 Décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois  
des Attachés,  
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,*

**A R R E T O N S :**

*Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché Principal est fixé comme suit pour l'année 2026 :*

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Situation actuelle grade-échelon (si examen professionnel, préciser la date)</i>	<i>Promouvable à la date du</i>
I) TISSERAND Jean-Baptiste	Attaché – échelon 8	08 Février 2026

*Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion.*

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

*Fait à Harnes, le 13 Janvier 2026*



**PROPOSITION DE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ET D'ACCÈS A L'ÉCHELON SPÉCIAL**

**AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

(établir un seul tableau par grade )

**NOM DE LA COLLECTIVITÉ:** Mairie de Harnes

**ACCÈS AU GRADE DE:** Attaché Principal

	<b>Nom Prénom</b>	<b>Par ordre de mérite et de nomination souhaitée</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Echelon</b>	<b>Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)</b>	<b>Date de nomination souhaitée</b>
1er	TISSERAND Jean-Baptiste	Attaché		8		08/02/2026
2ème						
3ème						
4ème						
5ème						
6ème						
7ème						
8ème						
9ème						
10ème						
11ème						
12ème						
13ème						
14ème						
15ème						
16ème						
17ème						
18ème						
19ème						
20ème						
<b>Nombre de femmes:</b>		0				
<b>Nombre d'hommes:</b>		1				

## ARRETE

portant Avancement d'échelon à durée unique  
de M. TISSERAND JEAN-BAPTISTE  
Attaché

30980

Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire  
35 Rue des Fusillés  
62440 HARNES

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.522-2 et L.522-10 à L.522-14,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,

Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Considérant que M. TISSERAND JEAN-BAPTISTE remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement d'échelon à durée unique

## ARRETE

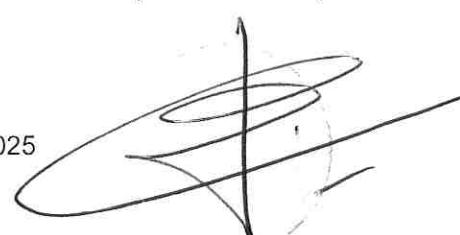
**ARTICLE 1:** la situation de M. TISSERAND JEAN-BAPTISTE né le 17/11/1977 est établie comme suit :

<b>Situation actuelle</b>	<b>Situation nouvelle</b>
A compter du 08/02/2023 Attaché 7ème échelon Indice Brut : 653 Indice Majoré : 550 NBI de 25 points Sans ancienneté	A compter du 08/02/2026 Attaché 8ème échelon Indice Brut : 693 Indice Majoré : 580 NBI de 25 points Sans ancienneté

**ARTICLE 2:** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au président du centre de gestion,
- transmis au comptable de la collectivité,
- notifié à l'intéressé.

Fait à HARNES  
Le : 8 décembre 2025  
Monsieur le Maire



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 8.1.25.

Signature de l'agent

